

1^{er} appel à communication

Risques et sécurité dans les sports de combat et arts martiaux

Colloque international, 15^e JORRESCAM, 28-29 mai 2020

Faculté des Sciences du sport et de l'Éducation Physique, Université de Lille¹

Cette 15^e édition des JORRESCAM (Journées de Réflexions et de Recherches sur les sports de combat et les arts martiaux) perpétue l'esprit et les objectifs des manifestations précédentes initiées en 1991. D'une part, il s'agit de se pencher sur une catégorie de pratiques et de disciplines singulières : les sports de combat et arts martiaux². Appréhendées ici dans leur pluralité, les SCAM se distinguent par le fait que le corps est à la fois le moyen de l'affrontement et de la domination (réelle ou symbolique), et la cible à atteindre (de façon directe ou médiée). D'autre part, il s'agit d'apporter un éclairage pluridisciplinaire sur une thématique donnée. Enfin, il s'agit de réunir une pluralité d'acteurs aux statuts et fonctions variées : chercheurs, praticiens, enseignants, entraîneurs, formateurs, étudiants, acteurs institutionnels, dirigeants, médecins, journalistes, juristes... afin de susciter le dialogue, la confrontation d'idées, les collaborations et par là l'élaboration de nouvelles connaissances.

Ce colloque propose une nouvelle thématique articulant deux axes : risques et sécurité, pouvant être appréhendés séparément ou de façon articulée. Problématiser les liens entre les SCAM et la dialectique des risques et de la sécurité est complexe, du fait de la pluralité des disciplines concernées et de leurs spécificités – mais aussi de leurs usages et formes de pratique –, notamment en lien avec la thématique retenue pour ce colloque, et plus largement l'engagement corporel et symbolique qu'elles supposent. Quelques repères illustrent, de façon partielle et donc réductrice, les axes de problématisation qui pourraient être développés.

¹ Colloque organisé par l'équipe RASE (Responsabilité des Acteurs du Sport et de l'Éducation) de l'Unité de Recherche Pluridisciplinaire Sport Santé Société (URéPSSS) (EA 7369), Université de Lille, Université du Littoral Côte d'Opale, Université d'Artois.

² SCAM plus loin dans le texte.

D'un côté, la thématique des risques fait échos de façon spécifique à l'échelle des SCAM. Certains sports de combat et arts martiaux peuvent en effet être associés dans les imaginaires collectifs et les représentations dominantes – de façon justifiée ou fantasmée – à des activités dangereuses, risquées, en lien notamment avec les techniques spécifiques, les armes qu'elles mobilisent éventuellement, le but de la pratique, ou leurs règlements plus ou moins contraignants (nous pensons en particulier au développement des Mixed Martial Arts par exemple). Initialement, les arts martiaux constituaient d'ailleurs des disciplines utilisées sur les champs militaires et potentiellement à des fins létales, comme d'autres activités de combat ultérieurement. Dans un espace concurrentiel, l'efficacité combattive est un enjeu spécifique à de nombreuses disciplines et qui leur permet d'affirmer leur identité et leur supériorité vis-à-vis d'autres activités. Les assureurs confortent également aujourd'hui ce statut d'activité à risque, en dépit des nuances à apporter selon les activités considérées. Cette perception se vérifie tout particulièrement en lien avec certaines catégories de pratiquants jugés vulnérables. Historiquement, de nombreuses activités de combat ont ainsi été jugées comme dangereuses – voire interdites – pour les enfants et les femmes. Les risques associés aux SCAM peuvent aussi freiner l'enseignement des SCAM dans le cadre scolaire par exemple, même si des professeurs d'éducation physique et sportive se « risquent » à enseigner des sports de combat à l'école. À l'heure de l'expansion du numérique dans la société, les médias témoignent une attention variable aux différents SCAM, et participent à la construction de leurs représentations sociales. La thèse d'une « société du risque » développée depuis plusieurs décennies questionne en retour les enjeux sécuritaires associés aux SCAM. Plusieurs catégorisations (risque accepté/maîtrisé, risque contrôlé/régulé...) structurent divers secteurs sociaux, parallèlement à une recherche croissante de sécurité, et l'affirmation d'un principe de responsabilité s'appliquant aux acteurs et institutions concernés.

Quelles sont dès lors les représentations des SCAM, du point de vue des risques qui leur sont associés, selon les acteurs, les institutions et les pratiquants concernés ? Des publics jugés vulnérables peuvent-ils être identifiés ? Comment ces représentations varient-elles historiquement et socialement, en lien avec l'évolution des modes de vie et des mentalités, l'éducation et les normes incorporées ? Dans quelles mesures ces représentations conduisent-elles à s'engager dans la pratique ou l'enseignement d'un SCAM, ou au contraire à se désengager ou à s'en détourner, et quelles sont les motivations en jeu ?

Si des risques objectifs caractérisent de façon différenciée les disciplines sportives et martiales, l'affrontement (réel ou euphémisé, direct ou médié) voire le corps à corps qui les sous-tend peut effectivement être source de contraintes – physiques en particulier – potentiellement traumatiques. Les accidents sont fréquents dans certaines disciplines, et peuvent déboucher chez les adeptes sur une évidence, un allant de soi, rarement questionné et mis à distance. Ils peuvent également conduire à un désengagement vis-à-vis de la pratique. L'évolution des connaissances scientifiques sur les effets des pratiques a permis d'objectiver certains risques objectifs, liés notamment à des traumatismes ou pathologies. Diverses thèses en médecine (déjà anciennes pour certaines) en témoignent notamment. Les recherches actuelles menées sur le sport témoignent d'un intérêt croissant pour les effets néfastes sur les pratiquants, en particulier dans le cadre du haut niveau, mais pas seulement. Les catégories de poids régissant certains sports et les régimes alimentaires qu'elles induisent souvent ont été analysés du point de vue des risques associés pour la santé et le bien-être des pratiquants. Les accidents occasionnent des coûts financiers pour les acteurs et institutions concernées (arrêt de travail pour les pratiquants, indemnités versées par les assureurs ou les fédérations sportives par exemple), et plus largement la société, ce qui fait de la sécurité un enjeu de premier ordre. Aux risques objectifs s'ajoutent des risques subjectifs, correspondant à ceux perçus et vécus par les pratiquants, en lien avec de nouvelles références issues de la psychologie marquant les théories de l'apprentissage et les modèles pédagogiques.

Sur quelles connaissances (empiriques, médicales, scientifiques, pédagogiques...) des risques se fondent les représentations des SCAM ? Comment ces risques sont-ils analysés et catégorisés ? Dans quelle mesure la connaissance des risques associés à la pratique des SCAM pose-t-elle la question de la responsabilité – en particulier morale et sociale – des acteurs et des institutions impliqués dans la diffusion de ces pratiques ?

Mais ces risques ne sont pas forcément perçus négativement. Des études en sociologie ont révélé que certains pratiquants s'engagent dans des pratiques corporelles en recherchant une prise de risque, car elle participe notamment à leur construction identitaire. Et parallèlement à une vision négative des SCAM du fait des risques encourus, une autre logique consiste à exploiter l'efficacité combattive et les effets corporels de ces activités. Des professions – les forces de l'ordre par exemple – ont fait de certains sports de combat ou arts martiaux des outils au service de la sécurité des populations. À côté de cet usage légitime de la force et d'une forme de violence, des pratiquants s'engagent aussi dans la pratique fédérale ou associative de certaines activités, en cherchant par là un moyen d'assurer leur sécurité en cas d'agression physique, ou à développer un sentiment de sécurité. Des disciplines sont détournées de leurs pratiques et usages initiaux à des fins commerciales, en étant présentées, de façon justifiée ou non, comme un moyen d'auto-défense. Pour autant, l'usage des SCAM reste très contraint en lien avec le cadrage législatif et les responsabilités individuelles en jeu, y compris en cas de légitime défense. Le développement de ces pratiques pose donc la question de leur réglementation voire de leur interdiction par les autorités publiques, notamment en lien avec le processus de civilisation des mœurs, et la sportivisation des activités de combat.

Quels sont alors les usages des SCAM à des fins sécuritaires, les acteurs et institutions impliqués ? Comment l'État règlemente-t-il l'usage des SCAM dans l'espace public et privé ? Comment le secteur du droit aborde-t-il ces questions ?

D'un autre côté, le processus d'implantation et de diffusion des SCAM au sein de différentes institutions (fédérations, associations, école, armée...) témoigne souvent de considérations sécuritaires par l'intermédiaire des pionniers et acteurs des disciplines. Diverses stratégies peuvent être identifiées, consistant par exemple à adapter l'activité pour en limiter les risques, voire à mettre en avant son caractère inoffensif. Plusieurs options et leviers sécuritaires peuvent a priori être identifiés. Les stratégies de limitation de la pratique selon les pratiquants (âge, sexe), de souscription d'assurances et de responsabilisation des acteurs, de prévention et d'information l'illustrent. Le règlement (éventuellement sportif) qui encadre la pratique – lorsqu'il existe – le matériel utilisé, les modèles pédagogiques et les choix didactiques liés aux contenus transmis, les techniques sécuritaires développées le cas échéant également. Plus largement l'éthique caractérisant la culture de telle ou telle discipline (en lien avec le respect de l'adversaire par exemple) peut également avoir une fonction sécuritaire, en encadrant l'usage de techniques potentiellement dangereuses. De là découle la question de la formation des professionnels chargés d'encadrer les activités (enseignants, entraîneurs, dirigeants...), et par là leur professionnalisation. Dans quelle mesure et comment ces professionnels sont-ils formés à la gestion des risques afin d'assurer la sécurité des élèves ? La distinction entre sécurité passive et active a également permis de renouveler les approches didactiques et pédagogiques. Il convient aussi de prendre en compte la spécificité de certains milieux ou institutions. L'éducation à la sécurité et l'éducation à la santé, développées au sein de l'école en France par exemple, et notamment en éducation physique, peuvent déboucher sur un traitement particulier de la dialectique risque-sécurité. Des travaux ont pu étudier les mécanismes en jeu dans la perception et la gestion des risques par les pratiquants. Et des analyses didactiques ont placé la gestion des risques au centre de la logique interne des activités de combat, des apprentissages et des stratégies développées par le pratiquant en lien

avec les ressources mobilisées. Dans le contexte sportif des SCAM, la prise de risque est inhérente à la recherche de la victoire, et d'autant plus lorsque le gain peut être obtenue grâce à une seule action décisive (débouchant sur le KO en boxe ou le ippon en judo par exemple), questionnant ainsi les tactiques déployées par les compétiteurs.

Quelle est la place réservée à la préoccupation sécuritaire chez les acteurs et institutions impliqués dans la diffusion des SCAM, et selon les pratiquants concernés ? Quels sont les leviers sécuritaires retenus ? Quelles politiques, stratégies et mesures de prévention peuvent être identifiées ? Dans quelle mesure les évolutions techniques, règlementaires, matérielles et technologiques participent-elles à la gestion de la sécurité des pratiquants ?

Ces réflexions liminaires n'épuisent pas les questionnements possibles autour de la thématique du colloque. Mais elles montrent que les rapports entre les SCAM, les risques et la sécurité, sont complexes et ambivalents. Finalement, cette thématique concerne potentiellement l'ensemble des institutions (pouvoirs publics, fédérations sportives, associations, assurances...) et des acteurs (dirigeants, enseignants, entraîneurs, pratiquants, parents, médecins, journalistes...) des SCAM. Ceci en fait un sujet heuristique pour appréhender les processus, convergences et spécificités au sein de cet ensemble de pratiques, et invite à des approches comparées. Cette thématique gagne à être questionnée à travers des éclairages produits par une diversité d'acteurs et ancrés dans une pluralité de disciplines scientifiques (histoire, sociologie, anthropologie, économie, psychologie, psychanalyse, sciences pédagogiques, sciences de l'intervention, sciences de la communication, sciences juridiques, neurosciences, biomécanique, sciences médicales etc.).

Les propositions de communication pourront mettre l'accent sur la question des risques ou celle de la sécurité, ou les traiter conjointement. Elles pourront porter sur :

- **les représentations des SCAM du point de vue des risques ;**
- **les connaissances développées sur les risques dans les SCAM;**
- **les effets des risques et leur prise en compte par les acteurs des SCAM ;**
- **l'usage sécuritaire des SCAM ;**
- **l'importance accordée à la sécurité et les politiques sécuritaires dans les SCAM;**
- **les leviers sécuritaires mobilisés en SCAM ;**
- **et tout autre axe de traitement jugé pertinent.**

Parallèlement, le colloque est également ouvert à des présentations relevant d'autres thématiques, en particulier lorsqu'elles résultent de travaux novateurs en cours en lien avec les SCAM.

Consignes pour la soumission d'une communication orale :

Les propositions de communications peuvent être adressées en français ou anglais au plus tard le 31 janvier 2020. Elles présenteront un titre, un résumé compris entre 250 et 350 mots (présentant la problématique, la méthodologie et les principaux résultats), le nom et l'institution du/des auteur(s), adresse(s) mail du/des auteur(s), 5 mots clé maximum.

Format : document Word, Times New Roman, caractère 12, interligne simple.

Titre du document : Résumé Jorrescam 2020 Nom de l'auteur.

Autres contributions possibles :

Les propositions de contributions relevant d'un autre format (poster, compte rendu d'expérience...) devront faire l'objet d'une présentation détaillée afin d'être examinées dans les meilleures conditions par le comité scientifique.

Informations relatives au colloque :

- les communications orales de 20 minutes seront suivies de 10 minutes de questions avec l'auditoire ;
- les présentations pourront se faire en français et en anglais ;
- pour les communications en français, un support en anglais (type power point) sera apprécié (et réciproquement), afin de favoriser les échanges avec l'auditoire.
- le comité scientifique se prononcera sur les communications proposées pour fin mars 2020 ;
- frais d'inscription au colloque : 90€, hors frais des déjeuners des 28 et 29 mai (15€ par repas) et du dîner de gala (40€) du 28 mai ; frais d'inscription réduits à 50 € pour les communicants doctorants (hors frais de repas).
- Accès gratuit pour les étudiants et auditeurs extérieurs (hors frais de repas).
- Valorisation scientifique des communications : un numéro spécial de la revue *Staps – Revue internationale des sciences du sport et de l'éducation physique*, est à l'étude, parallèlement à un ouvrage collectif sous forme d'actes de colloque ;
- Adresse du lieu du colloque : Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique, 9 rue de l'Université, 59790, Ronchin, France.
- Les informations relatives au colloque sont disponibles sur : <http://jorrescam.free.fr>
- **L'inscription au colloque est obligatoire pour des raisons organisationnelles (badge requis pour le contrôle d'accès à la Faculté)**

Contact pour tout renseignement sur le colloque :

Haimo GROENEN, Maître de conférences en Staps, INSPE Lille HdF, URePSSS (EA7369), Université de Lille, + (33) 0 6.82.27.76.92.

haimo.groenen@univ-lille.fr

Comité d'organisation³ :

Monica Aceti, Maître Assistante, IRS, Université de Genève

Paul Bowman, Professeur, JOMEC, Université de Cardiff

Philippe Campillo, Maître de conférences, URePSSS (EA 7369), Université de Lille

Julia Christofeul, PRAG, Université de Lille

Yancy Dufour, PRAG, Docteur en psychologie, Université de Lille

Simona Di Mare, PhD Student, URePSSS (EA 7369), Université de Lille/Università di Cassino e del Lazio Meridionale

³ Figurent sur cette liste, les collègues ayant à ce jour répondu favorablement à notre sollicitation.

Gaëlle Droulez, Maîtresse de conférences, URePSSS (EA 7369), Université de Lille
Haimo Groenen, Maître de conférences, INSPE Lille HdF, URePSSS (EA 7369), Université de Lille
Frédéric Heuser, PRAG, Docteur en Staps, Université Toulouse 1 Capitole
Alessandra Palermo, ATER, URePSSS (EA 7369), Université de Lille
Alessandro Porrovecchio, Maître de conférences, URePSSS (EA 7369), Université du Littoral Côte d'Opale
Fabien Wille, Professeur des Universités, URePSSS (EA 7369), Université de Lille

Comité scientifique⁴ :

Monica Aceti, Maître Assistante, IRS, Université de Genève
Paul Bowman, Professeur, JOMEC, Université de Cardiff
Gilles Bui-Xuan, Professeur Emérite, Université d'Artois
Ghislain Carlier, Professeur Emérite, Université Catholique de Louvain
Patrick Clastres, Professeur Dr., Université de Lausanne
Jacques Crémieux, Professeur des Universités honoraire, Université de Toulon
Wojciech J. Cynarski, Professor, Université de Rzeszów
Jean-Marc De Grave, Maître de conférences, CASE/UMR 8170, Université d'Aix Marseille
Alfonso Lopez Diaz De Daruna, Ph.D, Université Polytechnique de Madrid
Aurélie Epron, Maîtresse de conférences, L-VIS (EA 7428), Université Claude-Bernard Lyon 1
Emerson Franchini, Professeur Associé, Université de Sao Paulo
Frédéric Heuser, PRAG, Docteur en Staps, Université Toulouse 1 Capitole
George Jennings, Lecturer, Université de Cardiff, Royaume-Uni
Denis Loizon, Maître de conférences, IREDU (EA 7318), Université de Bourgogne
Jean-François Loudcher, Professeur des Universités, LACES (EA 74, 37), Université de Bordeaux
Eric Margnes, Professeur des Universités, MEPS (EA 4445), Université de Pau et des Pays de l'Adour
Bianca Miarka, Professeure, Université fédérale de Rio de Janeiro
Cécile Ottogalli-Mazzacavallo, Maîtresse de conférences, L-VIS (EA 7428) Université Claude-Bernard Lyon 1
Nicola Porro, Professeur, Université de Cassino
Ryan Williams, Ph.D. Prof. Assistant, Université de l'Illinois à Springfield
Membre locaux appartenant à l'UREPSSS (EA 7369) :
Denis Bernardeau-Moreau, Professeur des Universités, Université de Lille
Philippe Campillo, Maître de conférences, Université de Lille
Haimo Groenen, Maître de conférences, Université de Lille
Laurence Munoz, Maîtresse de conférences, Université du Littoral Côte d'Opale
Alessandro Porrovecchio, Maître de conférences, Université du Littoral Côte d'Opale
Claude Sobry, Professeur des Universités, Université de Lille
Fabien Wille, Professeur des Universités, Université de Lille

⁴ Figurent sur cette liste, les collègues ayant à ce jour répondu favorablement à notre sollicitation.